

# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE DE LIEUSAIN

DEPARTEMENT  
DE SEINE ET MARNE

Séance du 18 novembre 2010

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au conseil d'administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
9	9	6

L'an deux mil dix et le dix huit novembre à dix sept heures trente, le Conseil d'administration de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Théodose FABRIANO, Vice-Présidente

Date de la convocation  
08.11.2010

Présents : Mesdames AUTOR, BERARD, DE SAINT ROMAIN, FABRIANO, PINEAU, Monsieur BORDERIES

**Objet de la délibération**  
Décision Modificative du budget 2010 n°1

Absents excusés : Madame EGIDO, Messieurs BISSON, GARCIA

Procurations : Monsieur GARCIA à Madame BERARD  
Monsieur BISSON à Madame FABRIANO

Secrétaire de séance : Monsieur BORDERIES

N° 14.2010

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L1612-11, L1612-20,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le vote du Budget Primitif 2010,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits nécessaires à l'exécution du budget ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

**Article 1** : décide d'adopter la décision modificative n°1 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, tel que ci-dessous,

Dépenses				Recettes			
	BP	DM1	Crédits ouverts		BP	DM1	Crédits ouverts
<b>Investissement</b>	<b>8 155,85 €</b>	<b>172,82 €</b>	<b>8 328,67 €</b>	<b>Investissement</b>	<b>8 155,85 €</b>	<b>172,82 €</b>	<b>8 328,67 €</b>
2184 - Mobilier	1 400,00 €	172,82 €	1 572,82 €	2805 – Concessions et droits similaires	3544,05 €	172,82 €	3 717,47 €
<b>Fonctionnement</b>	<b>215 295,30 €</b>	<b>600,00 €</b>	<b>215 895,30 €</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>215 295,30 €</b>	<b>600,00 €</b>	<b>215 895,30 €</b>
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	427,18 €	427,18 €	6419 – Remboursement sur rémun.	0,00 €	600,00 €	600,00 €
6811 – Dotations aux amortissements	4 507,63 €	172,82 €	4 680,45 €				

**Article 2** : dit que la section de fonctionnement s'équilibre à 215 895,30 €

**Article 3** : dit que la section d'investissement s'équilibre à 8 238,67 €

**Article 4** : dit que la présente décision modificative est votée au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement.

Pour extrait conforme,  
Lieuxaint, le 19 novembre 2010

Michel BISSON  
Président du CCAS

**Le Président :**

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*